

Minister of Finance



Ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0G5

AOUT 22 2017
AUG 22 2017

2017FIN457328

CAE.PES.2846723-59

JL

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Je vous remercie de votre correspondance du 31 mai 2017, qui a été transmise par le cabinet du Premier ministre, le très honorable Justin Trudeau, au sujet des dispositions législatives concernant la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC). Veuillez excuser le retard de cette réponse.

Je tiens à vous assurer que toutes les lois provinciales et territoriales en vigueur s'appliqueront à tous les projets dans lesquels la BIC investira. Il n'y a pas d'exemptions spéciales pour la BIC.

Lors de ma comparution au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce le 31 mai 2017, j'ai indiqué aux sénateurs que la BIC respectera le partage des pouvoirs entre le gouvernement du Canada et les provinces. C'est grâce à cet énoncé et d'un examen parlementaire rigoureux que le projet de loi C-44, *Loi n°1 d'exécution du budget de 2017*, a reçu la sanction royale le 22 juin 2017.

Je vous remercie d'avoir écrit pour nous faire part de la motion adoptée par l'Assemblée nationale du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Bill Morneau, C.P., député